

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2007
Publication : 28/12/2007



Pour le Présidat du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 6^e/139-07
Séance du 20 DEC. 2007

FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MAITRISE FONCIERE DANS L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE ROSENAU

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les rapports à la Commission Permanente du 30 octobre 1998 et du 24 octobre 2003 relatifs à la création de l'espace naturel sensible de Rosenau,
- VU le rapport du 19 octobre 2007 relatif aux orientations budgétaires 2008 et à la mise en œuvre de la politique des espaces naturels sensibles du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à cosigner avec L'Agence de l'Eau Rhin Meuse la convention de financement du programme de maîtrise foncière organisée dans l'espace naturel sensible de Rosenau

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions